



## Législature 2020-2024 – Année administrative 2021

### Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Lundi 28 juin 2021 à 18h30 – Séance n° 8

Salle « Juliette » rue de la Croix 4a – Corcelles-Cormondrèche

---

#### Ordre du jour

##### A . Rapports

21-015 / Rapports du Conseil communal et de la Commission  
21-203 financière concernant la gestion et les comptes des exercices 2020 de :

- **Corcelles-Cormondrèche,**  
21-019 Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit complémentaire pour la rénovation du bâtiment Croix 4 à Corcelles
- **Neuchâtel**
- **Peseux**
- **Valangin**

##### B . Nominations

21-118 Nomination du Bureau du Conseil général pour l'année administrative 2021-2022

21-119 Nomination de la Commission financière pour l'année administrative 2021-2022



## C . Autres objets

*(Textes complets ci-après)*

		page
<u>20-612</u>	Interpellation du groupe PLR intitulée « Surfaces de travail administratif : meilleure efficience possible ? »	3
<u>21-604</u>	Interpellation du groupe PLR intitulée « Pour un soutien du tissu corporatif et l'organisation d'une fête populaire »	4
<u>21-605</u>	Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Des pompes à vélo dans chaque quartier ? »	5

### Pour mémoire

18-402  
18-403  
18-404 Propositions de Mmes et MM. Amelie Blohm Gueissaz, Jonathan Gretillat, Christophe Schwarb, Sylvie Hofer-Carbonnier, Nicolas de Pury et Dimitri Paratte, portant sur la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel

*Déposées le 18 juin 2018 et inscrites à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 2 juillet 2018*

**Selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, ces propositions seront traitées dans le cadre de l'examen, par le Bureau, du projet de règlement général.**

19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

*Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 11 novembre 2019*

*Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020*

**Renvoi à la Commission du développement durable, de la mobilité et des infrastructures, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021**

Neuchâtel, le 8 juin 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve

## **20-612**

**Interpellation du groupe PLR par Mme et MM. Philippe Mouchet, Christophe Schwarb, Benoît Zumsteg, Frédérique Mouchet, Jérôme Bueche, Jean-Pierre Mutabazi-Karamage, Yves-Alain Meister, Mirko Kipfer, Jean-Claude Roueche, et Alexandre Brodard, intitulée « Surfaces de travail administratif : meilleure efficacité possible ? »**

*Déposée le 29 juin 2020 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 31 août 2020.*

*Remise à l'ordre du jour lors de la séance du 8 février 2021*

---

L'administration communale occupe de nombreuses surfaces de travail, autant dans des bâtiments appartenant à la commune que dans des locaux loués à des tiers.

Dans l'optique de la future commune fusionnée, il nous semble nécessaire d'obtenir rapidement une vue d'ensemble des surfaces utilisées en propriété et en location afin de pouvoir réfléchir aux synergies possibles dans le but de diminuer les charges d'exploitation de notre nouvelle ville et de trouver des solutions pour concentrer notre administration à mettre en place dès l'entrée en fonction des nouvelles autorités.

Afin d'effectuer des économies d'échelle, il s'agira à l'avenir de toujours s'efforcer d'occuper de manière efficace les surfaces utilisées en propriété ou en location. Différentes pistes peuvent être envisagées, comme par exemple la concentration de services, le déménagement ou la sous-location au besoin. Les bâtiments en propriété qui ne seraient plus utilisés par notre administration pourraient également être vendus, sauf besoin stratégique. Autant de pistes que le Conseil communal est prié d'explorer.

Le Conseil communal est, dès lors, prié de répondre aux questions suivantes :

- Combien de mètres carrés occupe l'administration communale en surface de bureaux administratifs ?
- Combien de mètres carrés ne sont-ils pas utilisés ?
- De combien de mètres carrés l'administration communale a-t-elle réellement besoin, de façon optimale, pour faire fonctionner notre administration ?
- Combien de mètres carrés occupe-t-elle en propriété et à quel prix au mètre carré ?  
À quels endroits et pour quelle mission exactement ?

Combien de mètres carrés occupe-t-elle en location auprès de privés et à quel prix au mètre carré ? À quels endroits et pour quelle mission exactement ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

## **21-604**

**Interpellation du groupe PLR par M. Marc-Olivier Sauvain et consorts** intitulée « Pour un soutien du tissu corporatif et l'organisation d'une fête populaire »

*Déposée le 5 mai 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois de la séance du 10 mai 2021*

---

Nous avons appris que, pour la deuxième année consécutive, la Fête des vendanges était annulée. Lors de la première annulation, nous gardons en mémoire les fêtes spontanées organisées par des amis, voisins ou étudiants. La Ville de Neuchâtel avait d'ailleurs loué, à qui le demandait, des kits de vaisselles réutilisables, prépare des cartons d'invitations et prodigué de bons conseils pour l'organisation d'une fête entre voisins en toute sécurité.

A chaque annulation d'un évènement majeur qui rythme notre vie sociale, c'est l'espoir de retrouver une vie comme avant qui se fragilise. Et surtout, nous pensons à toutes ces associations, clubs sportifs corporatifs et autres sociétés de la région qui n'ont pas ou peu reçus d'aide et dont le budget dépend aussi des gains effectués lors de la Fête des vendanges. Nous reconnaissons et apprécions l'engagement que notre commune a fourni pour identifier et soutenir la plupart des laissés-pour-compte des aides cantonales et fédérales. Nous savons qu'une aide directe à ces micro-structures associatives et sportives de notre commune est compliquée à mettre sur pied. Ainsi, leur permettre d'organiser leur financement en participant à une manifestation pourrait être une aide bienvenue et valorisante.

De plus, avec l'annulation de la Fête des vendanges, nos concitoyens devront se passer d'un moment de convivialité avant l'arrivée des mauvais jours d'automne. Nous pensons en particulier à nos jeunes qui ont également payé un lourd tribut. Cette pandémie les a privés d'exutoire et les a forcés à réorganiser leur vie sociale au rythme des différentes interdictions sanitaires. Nous pouvons les féliciter pour leur abnégation et leur civisme pour protéger les personnes les plus vulnérables de notre société.

Ainsi, notre Commune pourrait organiser une fête populaire en respectant les normes sécuritaires fédérales pour permettre à notre système corporatif de regagner des fonds et pour remercier nos concitoyens et les jeunes en particulier. Briser la morosité ambiante et réapprendre à vivre ensemble pourrait être un projet porteur pour notre Commune.

Le Conseil communal est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

- Est-il envisageable d'organiser une fête populaire en respectant les normes sanitaires, un week-end du début de l'automne (prévision du Conseil fédéral 10'000 personnes possibles dès septembre 2021)? Le Conseil communal est-il disposé à le faire ?
- Quelles mesures peut-il et envisage-t-il de prendre pour soutenir les différentes associations, notamment sportives, culturelles, caritatives ou de quartier qui n'auraient pas bénéficié des aides actuelles, et qui connaissent un manque à gagner important avec l'annulation de nombreuses fêtes en cette période de pandémie?
- Envisage-t-il une forme de remerciement pour la jeunesse ? Si oui laquelle?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

## **21-605**

**Interpellation du groupe VertsPopSol par Mme Alice Dudle et consorts** intitulée  
« Des pompes à vélo dans chaque quartier ? »

*Déposée le 5 mai 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois de la séance du 10 mai 2021*

---

Un des objectifs mentionnés dans le livre de la fusion est d'encourager la mobilité douce et notamment les déplacements à vélo. Parmi les infrastructures facilitant l'usage du vélo au quotidien, des bornes permettant de regonfler les pneus et d'effectuer de petites réparations sont très appréciées des cyclistes. À notre connaissance, la ville dispose actuellement d'une seule borne de ce type, située au-dessus de la gare de Neuchâtel. Il s'agit en effet d'un endroit de passage pour les cyclistes qui utilisent les places de stationnement sécurisées de la vélostation.

Dans le cadre du processus de fusion, il nous semble important d'harmoniser et de continuer à développer les infrastructures cyclistes afin de favoriser les déplacements à vélo au sein de la nouvelle commune. En effet, le chemin jusqu'à l'unique borne existante est long pour un cycliste qui se retrouverait avec un pneu plat à Cormondrèche ou à la Coudre. Placer de nouvelles bornes à quelques endroits stratégiques, tels que les gares ou les hautes écoles, permettrait de pallier les imprévus où que l'on se trouve dans la commune.

Le groupe Les Vert-e-s / PoP / solidaritéS souhaite donc poser les questions suivantes au Conseil communal :

- Est-il envisagé d'installer de nouvelles bornes avec pompe à vélo et outils réparties sur le territoire de la commune ?
- Si oui, ces bornes seront-elles associées à des places de stationnement pour vélo existantes ou en projet ?
- D'autres mesures sont-elles planifiées par le Conseil communal pour favoriser les déplacements à vélo, outre celles prévues par le Plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC) ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit



**Législature 2020-2024 – Année administrative 2021**

**Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel**

**Lundi 28 juin 2021 à 18h30 – Séance n° 8**

**Salle « Juliette » rue de la Croix 4a – Corcelles-Cormondrèche**

---

**Supplément à l'ordre du jour**

**C . Autres objets**

*(Texte complet ci-après)*

<u>21-607</u>	Interpellation du groupe PLR, par M. Marc Rémy, intitulée « Promenade au bord du lac : pour une mobilité douce et harmonieuse »	Page <a href="#">2</a>
---------------	---	------------------------

Neuchâtel, le 23 juin 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve



---

## **21-607**

**Interpellation du groupe PLR par M. Marc Rémy et consorts** intitulée « Promenade au bord du lac : pour une mobilité douce et harmonieuse »

*Déposée le 22 juin 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois de la séance du 28 juin 2021, sous réserve de la remise du document original signé avant le début de la séance du Conseil général.*

---

Avec le retour des beaux jours, quoi de plus sympathique que de faire une balade au bord du lac, lieu propice à la flânerie, à la contemplation ainsi qu'aux rencontres. Le « bordu », comme l'appellent les locaux, voit sa fréquentation augmenter proportionnellement aux graduations du thermomètre. Cela est réjouissant et prouve l'attractivité de notre ville !

Toutefois, force est de constater que de nombreux usagers partagent ces lieux et ce pas toujours de manière harmonieuse. Ainsi, pour celles et ceux qui s'y promènent régulièrement, par exemple dans le secteur séparant l'Esplanade du Mont-Blanc du port de Serrières, la balade n'a souvent rien de reposant. En effet, de nombreux vélos et trottinettes – électriques ou non – y circulent, à des vitesses bien plus élevées que celle des piétons. Usant davantage de la sonnette que du frein, ces cyclistes et trottinettistes obligent bien souvent les piétons à se rabattre rapidement sur le bord du chemin afin d'éviter une collision, situation peu agréable notamment pour celles et ceux s'y promenant avec une poussette ou avec des enfants en bas âge. Passablement de promeneurs déclarent ainsi ne pas s'y sentir à l'aise face à une circulation à deux roues qui se comporte, bien souvent et certainement en raison de sa vitesse plus élevée, comme un usager prioritaire. Des situations de quasi-collision ont d'ailleurs été constatées par le signataire de l'interpellation. Sans réaction de l'autorité, il est à craindre qu'un accident s'y produise, à l'instar de ce qui s'est passé récemment dans les gorges de l'Areuse entre un piéton et un VTT, sur un chemin piétonnier.

Il est dès lors demandé au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Quelle appréciation le Conseil communal porte-t-il sur la cohabitation entre les divers usagers fréquentant le bord du lac depuis le centre-ville en direction de l'est (Jeunes-Rives) ou de l'ouest (Serrières) ?
- Comment le Conseil communal explique-t-il le nombre important de cyclistes empruntant le bord du lac, par exemple entre l'Esplanade du Mont-Blanc et le port de Serrières, alors qu'une bande cyclable – peu ou pas utilisée - existe précisément sur ce tronçon ?
- Est-il possible, par exemple au moyen d'une signalisation adéquate, de mieux séparer les divers types d'usagers, en particulier les piétons et les cyclistes ?
- Les trottinettes, électriques ou non, sont-elles autorisées à circuler sur cette promenade au bord du lac ou encore sur les trottoirs ?
- Des « conseils » ou des « instructions », notamment vis-à-vis des piétons, sont-ils donnés par « Neuchâtelroule » lors de la location de vélos ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit



**Législature 2020-2024 – Année administrative 2021**

**Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel**

**Lundi 28 juin 2021 à 18h30 – Séance n° 8**

**Salle « Juliette » rue de la Croix 4a – Corcelles-Cormondrèche**

---

**2<sup>ème</sup> Supplément à l'ordre du jour**

**C . Autres objets**

*(Texte complet ci-après)*

21-608 Interpellation des groupes vert'libéral et VertsPopSol ainsi que de Mme Patricia Sörensen (soc) intitulée « Différence de vision entre le règlement d'urbanisme actuel et le projet PAL concernant le coteau subiéreux »

Page

[2](#)

Neuchâtel, le 25 juin 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve





---

**21-608**

**Interpellation des groupes vert'libéral et VertsPopSol par Mmes Mireille Tissot-Daguet, Johanna Lott Fischer ainsi que de Mme Patricia Sörensen (soc)**  
intitulée « Différence de vision entre le règlement d'urbanisme actuel et le projet du PAL concernant le coteau subiéreux »

*Déposée le 23 juin 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois de la séance du 28 juin 2021*

---

Le Conseil général de l'ancienne commune de Peseux, avait pu prendre connaissance du projet de son plan d'aménagement local (PAL) et avait donc déterminé la vision urbanistique à long terme de son territoire. L'idée générale était une densification du pôle urbain (proche des gares et du centre-ville), une mise en valeur de son cœur historique et une densification moins grande sur le coteau.

Cependant, le règlement actuel d'urbanisme n'a pas encore la vision de ce futur PAL et donne la possibilité d'entreprendre des constructions avec une densité de 250 HE/ha sur le coteau subiéreux. Tandis que le projet du PAL de Peseux propose une densification des parties pentues du village entre 120 et 150 HE/ha.

Le travail du PAL de notre commune fusionnée prendra encore quelques années avant d'être fait et d'entrer en application. Pour cette raison, nous aimerions savoir, comment le Conseil communal se positionne-t-il sur cet écart de vision entre le règlement actuel et le projet du PAL qui avait été soumis au Conseil général de l'ancienne commune de Peseux ?

Le Conseil communal pourrait-il créer un moratoire pour réduire la densité autorisée ? Souhaite-t-il le faire ?

Est-ce que d'autres problèmes similaires sont-ils apparus pour les autres anciennes communes ?

Discussion